Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_087-DE

Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 Délibération n°C_2026_087

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 18 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (44) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, FLAGEUL Marie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, MICHEL Rémi, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :
FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUILLEMOT Sylvie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (1) :
MARTIN Dominique

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Finances - Budget Principal - DM 1 – budget relatif à la sortie de l'inventaire du bâtiment hébergeant le Multi-accueil sur la commune de RUFFIAC

Monsieur le vice-président indique qu'il convient de sortir de l'inventaire de la Communauté de Communes, l'ensemble des fiches inventaires liées à la reprise par la commune de RUFFIAC du centre Multi-Accueil à compter de l'acte de cession en date du 26 juin 2025.
Il rappelle également qu'en amont de cette cession, la communauté de communes avait engagé une maîtrise d'œuvre pour réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment.
Il a été convenu avec la commune que la communauté de communes terminerait la mission de maîtrise d'œuvre avant le transfert du bâtiment.
Avec le paiement sur mi-2026 de la dernière facture obtenue en février 2026, il est maintenant possible de réaliser comptablement ce transfert dans le cadre de l'acte notarié de 2025.

Ainsi, pour la réaliser des écritures d'ordre budgétaire au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » nature 204422 « Bâtiments et installations », il est nécessaire de présenter une décision modificative affectant des crédits à ce chapitre aussi bien en dépenses qu'en recettes du fait de la nature de l'opération de cession.

Finances Budget Principal - DM 1 – section d'investissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_087-DE

DI/041/204422 Bâtiments et installations		150 000		
RI/041/2111 Terrains nus				2 000
RI/041/21318 Autres bâtiments publics				129 000
RI/041/21351 Bâtiments publics				18 500
RI/041/2181 Install. Générales, agencements				500
S/TOTAL		150 000€		150 000€

TOTAL		150 000€		150 000€

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA DECISION MODIFICATIVE telle que présentée ci-dessus,**
- **L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

